

Académie de Poitiers  
**Collège Gérard Philipe**  
51 rue Chiron Courtinet – BP 44  
79010 NIORT CEDEX  
tél 05 49 24 52 53  
fax 05 49 24 45 20  
ce.0790089t@ac-poitiers.fr

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Date :** 27 juin 2022

Année scolaire : **2021 – 2022**

Numéro de séance : **4**

Date de transmission de la convocation aux membres : 20/09/2021

1ère convocation (oui/non) : **oui**

2ème convocation (oui/non) **non**

(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : **M. Franck MOUSSERIN**

Secrétaire de séance : Aurélien ROBERT, représentant des personnels d'enseignement

Quorum (13 ou 16) : 13

Nombre de présents : 14 présents

### Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 24 mars 2022
2. Vie pédagogique et éducative
  - DGH : emploi de la dotation 2022-2023
  - Informations diverses
3. Vie budgétaire, financière et administrative
  - Convention d'Occupation Précaire
  - Bilans financiers séjours pédagogiques
  - Tarifs prestations 2022-2023
  - DBM
  - Prélèvements sur Fonds disponibles
  - Admission en non-valeur
4. Questions diverses : les questions diverses sont à déposer au secrétariat du collège 48h avant la tenue de cette instance.

Le Quorum étant atteint, Monsieur le Principal ouvre le Conseil d'Administration à 18h15.

## **1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 24 mars 2022**

Approuvé à l'unanimité

## **2. Vie pédagogique et éducative**

### **a) DGH : emploi de la dotation 2022-2023**

Création d'une 21<sup>e</sup> classe en 6<sup>e</sup> : (152 arrivées. Ouverture de classe nécessaire à partir de 141 élèves)

Complément de dotation de 25 h (20 HP et 5 HSA) pour cette 21<sup>ème</sup> classe

M. Mousserin présente la DGH (640 heures attribuées pour assurer les cours hebdomadaires), et rappelle le fonctionnement heures poste (583,17H)/ heures supplémentaires (56,83H).

Mr Mousserin rappelle certaines particularités telles que les 3h d'Association sportive par enseignant d'EPS, ou l'heure d'accompagnement chorale qui sont intégrées dans la DHG, mais aussi + 4h dédiées à la classe CHAAMS ainsi que les 21h pour le dispositif ULIS.

Mr Mousserin annonce également que 3 stagiaires sont nommés pour l'année 2022/2023 :

- Stagiaire Lettre 6h (initialement également un stagiaire 18h, qui n'est d'actualité, ce permettra peut-être de favoriser le maintien d'un TZR en poste depuis de longues années),
- Stagiaire EPS 6,7h. (6h d'enseignement, et 0,7 h dédiée à l'Association sportive.)
- Stagiaire CPE (pas d'impact sur la DGH). Les conditions horaires restent à ce jour encore à préciser. Un stagiaire plein temps serait toutefois la solution souhaitée pour faciliter la continuité du suivi des élèves.

-Pour chacun des niveaux de classe, maintien de l'AP. Groupe d'AP à 15 élèves pour les classes de 6<sup>e</sup> (AP écrire par exemple)

-L'AP « Parcours avenir » en 3<sup>ème</sup> avec 2 enseignants en co-enseignement (pour plus de flexibilité autour du travail d'orientation).

- Dispositif « persévérance scolaire » maintenu en 4<sup>ème</sup> l'année prochaine comme cette année sur un semestre (travail d'orientation et estime de soi via la création d'une mini entreprise).

Mr Birault énonce le fait de devoir démarrer l'année prochaine beaucoup plus tôt cet AP persévérance pour plus d'efficacité.

**18H29 : Mme Chauvigné arrive. Le conseil d'administration compte alors 15 participants.**

Reliquat d'heures supplémentaires de 6,33H en fin d'année sur la base de cette proposition de DGH (ce qui est intéressant pour assurer le paiement d'heures supplémentaires pour les différents projets qui auront été menés en cours d'année.

Mme Barzerque questionne si des heures supplémentaires auraient pu pour cette future année, être utilisées pour compenser le manque de cours en Allemand cette année. Mr Mousserin informe que donner davantage d'heures à la discipline n'était pas possible avec le partage de service prévu et les horaires élèves obligatoires (2.5 heures hebdomadaires en LV2).

Mr Desmier demande qui fait les remontées d'effectifs en janvier ?

Mr Mousserin explique que cela est de notre responsabilité, et que la situation est calculée, selon les effectifs annoncés par les écoles primaires, comparé aux chiffres annoncés par la DSDEN. A cela il faut ajouter toutes les demandes de dérogation.

Monsieur Mousserin indique que les chiffres des élèves évoluent tous les jours concernant le nombre d'élèves (Admission prépa métiers, admission section sportive, déménagement, etc.)

Le niveau 4<sup>e</sup> sera le plus chargé comparé aux autres niveaux de classe.

152 élèves en 6<sup>e</sup>

129 élèves en 5<sup>e</sup>

**142 élèves en 4<sup>e</sup>**

128 élèves en 3<sup>e</sup>

...Selon les chiffres les plus récents...

Mr Desmier demande : « Nous avons demandé une ouverture en 4<sup>e</sup>, il se pose la question de la pérenité de l'ouverture de cette classe en 6<sup>e</sup>, qu'en sera-t-il de l'évolution du nombre de classes de 5<sup>e</sup> en 2023/2024 ? (et de fait d'un surcharge encore plus importante sur le niveau 4e)»

Mr Mousserin énonce qu'il est possible de dépasser 152 élève en 5<sup>e</sup> donc avoir une ouverture de classe de 5<sup>e</sup>, mais que cela ne reste qu'une hypothèse lointaine. Entre les départs et les arrivées, nous ne savons pas si le seuil d'une ouverture de classe future en 5<sup>e</sup> sera atteinte ou non .

**Mr Mousserin soumet la proposition d'utilisation de la DGH au vote.  
14 votes pour et 1 vote contre**

### **3. Vie budgétaire, financière et administrative**

#### **a] Convention d'occupation précaire.**

Mr Mousserin informe avoir signé une convention d'occupation, après demande de la préfecture et du conseil départemental 79, pour que les logements vacants soient éventuellement attribués à des familles ukrainiennes, si les logements n'étaient pas actuellement occupés.

Pas d'autres conventions actuellement.

#### **b] Bilan financier des séjours pédagogiques :**

-Séjour CHIZE : du 31 mars au 1<sup>er</sup> avril.

Cout par personne : 56 euros (coût voté au conseil d'administration : 56 euros)

Participation FSE : 360 €

(Le FSE s'était engagé à verser 10 euros la première et 5 euros par journée supplémentaires.)

Collège : 168 €

24 participants+ 3 accompagnateurs.

Total des dépenses : 1872 euros / total des recettes 1872 euros

**18h48 : départ de Mr Mousserin en urgence. 14 Participants au Conseil d'Administration. Monsieur Baril, Principal-adjoint, prend la présidence du Conseil d'administration.**

- Séjour « Sport et patrimoine » CAP SIREUIL : Coût par personne 313 euros (voté au C.A à 313 euros)

Collège : 1029 Euros

FSE : 750 euros

Prise en charge de l'écart (Annulation de départ d'élèves) par le Conseil Départemental 423,70 euros.

Total des dépenses : 10027,70 euros/ Total des recettes : 10027,70 euros

-Séjour SAINTES

Coût par personnes 53 euros (voté au CA à 53 euros)

Collège : 159 euros

FSE : 435 Euros

Total des dépenses : 2276,77 euros / Total des recettes : 2276,77 euros

**Bilan financier des séjours pédagogiques voté à l'unanimité (14 participants)**

**c) Tarifs des prestations diverses année scolaire 2022/2023**

Même prévision que cette année.

Les barèmes des tarifs restent identiques à l'année 2021/2022.

Quelques détails sur cette année : pas de facturation pour la vaisselle cassée. Les élèves responsables n'ont pas eu à rembourser les bris de matériel à la restauration.

Mr Jadaud, questionne combien en moyenne y a-t-il de bris de vaisselle ? Mme Moreau répond aujourd'hui 6 paniers de verre vide. Au moins un plateau élève tombe par jour au complet.

La plus grosse facturation repose sur les badges d'accès à la restauration qui représentent un gouffre financier pour les familles (certains élèves perdent plusieurs badges par an).

### **d] Proposition de Décision Budgétaire Modificative. (DBM)**

Demande d'ouverture du Service OPC (achat de nouveaux PC courant de cette année) à hauteur de 3000 euros (déjà achetés et en fonction au collègue)

ALO : Locations des logements : Mr Oudjani, Mr Chartron ainsi que Mr Bonnet (qui est resté plus longtemps)

Prévu initialement 394 euros de recettes (situation connue au moment du précédent vote) qui est passé à 4945 euros de recettes, en raison du plus grand nombre de logements loués.

**DBM, votée à l'unanimité (14 participants)**

### **e] Prélèvement sur fonds disponibles.**

Pour financer certains achats résultant d'augmentations (notamment des fluides : gaz, etc) ou achats qui n'avaient pas été prévus, ou absorber des créances.

Quelques détails sur leur utilisation cette année :

-Des luminaires LED ont été installés et n'étaient pas prévu au budget (dépense à hauteur de 5000 euros) Ces derniers ont été changés pour diminuer drastiquement la consommation énergétique du collège.

- Equipement de Tables + chaises à roulettes 5000 euros.

- Achat de PC 3000 euros (précédemment cités)

- Admission en non valeur 1315,65 euros. Créances des familles n'ayant pas recouvré leurs dettes (restauration, etc), et ce malgré les mises en demeure provenant de l'établissement. A ce titre, la ligne d'admission en non valeur consiste à « rembourser » cette dette.

Mme Vanthuyne annonce la grande difficulté de gérer cette situation avec quelques familles.

- Consommation de fluides gaz 3000 euros

- Electricité 6000 euros

**Ce qui ferait un Total de 23315,65 à prélever sur le fond de roulement 2022**

Le fond de roulement après prélèvement serait de 111 132,90 euros, soit 85 jours de fonctionnement théorique. (Ce qui est tout a fait convenable)

**Voté à l'unanimité. (14 Participants)**

### **f] Les admissions en non valeur**

Constituent intégralement des créances alimentaires de familles, revenant à la charge de l'établissement suite à l'absence de retour favorable après intervention de l'huissier (souvent pour insolvabilité des familles)

Les créances s'échelonnant du 3<sup>e</sup> T de 2015/2016, à ce jour, s'élèvent à 1315,65 euros.

(Les factures des huissiers d'environ 50 à 60 euros par dossier traité, ne sont pas incluses dans ces admissions en non-valeur)

**Voté à l'unanimité (14 participants)**

**4. Questions diverses.**

Mr Desmier aurait aimé qu'un élu du conseil départemental soit présent pour éclaircir l'état d'avancement du projet de restructuration. Les travaux doivent commencer au premier trimestre 2023.

A la dernière réunion, Mr Desmier annonce que le projet n'était pas encore voté, en raison de certaines interrogations sur quelques parties du projet de restructuration. Il semble qu'un certain flou subsiste entre les différents protagonistes (conseil départemental, et la mairie) du projet de restructuration, et donc des interrogations notamment sur la disposition de la restauration.

**Mr Baril clôt le Conseil d'Administration à 19h23.**

Le secrétaire de séance

Aurélien ROBERT



Le principal,

Franck MOUSSERIN



COLLEGE GERARD  
Le principal  
43110 NIORT